

COMMUNICATION FINANCIERE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MARDI 13 MAI 2014



Le 13 mai 2014 à 16 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire de SALAFIN s'est réunie au siège de la société sur convocation du Conseil de Surveillance, publiée le 10 avril 2014 dans le journal d'annonces légales « Finance News ».

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées, dont la **distribution d'un dividende de 39,00 dirhams** par action payables à compter du 16 juin 2014.

Les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2013, certifiés par les Commissaires aux Comptes, et publiés le 20 mars 2014 n'ont subi aucune modification par l'Assemblée et sont et disponibles sur le site institutionnel de SALAFIN.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 20 mars 2014, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de quatre vingt quinze millions quatre vingt dix sept mille cent soixante douze dirhams (**95.097.172, 00 dirhams**).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Annuel du Contrôle Interne, approuve les conclusions dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 qui s'établit à **95.097.172, 00 dirhams** de la manière suivante :

Projet Affectation du résultat 2013	Dirhams
Résultat Exercice	95 097 172
Réserve légale	0
Réserve facultative	1 711 789
Solde	93 385 383
Solde distribuable	93 385 383
Nombre d'actions	2 394 497
Dividende par action	39,00
Dividendes Ordinaires	45 495 443
Dividendes Exceptionnels	47 889 940

L'Assemblée Générale décide par conséquent de distribuer un total de 93.385.383,00 dirhams, correspondant à un **dividende de 39,00 dirhams par action**. La date de mise en paiement est fixée au 16 juin 2014.

CINQUIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions de l'Assemblée Générale du 15/05/2013 ainsi que celles du Directoire du 31/07/2013, relatives à la désignation des Commissaires aux Comptes pour la période 2013-2015, l'Assemblée Générale ratifie et entérine la décision du Directoire du 31/07/2013 désignant en qualité de Commissaires aux Comptes pour la période 2013-2015:

1. Le cabinet DELOITTE, représenté par Monsieur BENABDELKHALEK
2. Monsieur Ahmed NADIF - Cabinet AUDIFIN

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2013.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.

SALAFIN

Société Anonyme au Capital de 239 449 700,00 DH
Siège Social : Immeuble ZENITH MILLENIUM, N° 8 -
Sidi Maârouf - Casablanca
RC : N° 88 437

Les Etats Financiers sont disponibles
sur le site institutionnel de SALAFIN :
www.salafin.com